

Ce que doivent faire les personnes qui se trouvent confrontées au drame de leur maison cassée, se résume en très peu de choses :

1. Bien comprendre et admettre (ce n'est pas facile du tout) que la démarche va être longue.
2. Prendre des photos (2 ou 3 pas plus). Faire un courrier au maire lui expliquant le problème pour faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse auprès de la préfecture qui fera suivre au ministère de l'intérieur. Le dossier reste en mairie.
3. Ne pas prévenir sa compagnie d'assurance : le faire uniquement lorsque la « sécheresse » est reconnue par arrêté interministériel (la préfecture prévient la mairie qui prévient les sinistrés. Attendre la réaction de l'assurance pour déplacement d'expert, étude de sol, ...
4. Dans le cas où la commune n'est pas reconnue pour l'année x, redéposer une demande (photos et courrier) année x +1 en mairie qui renouvellera la demande en préfecture.
5. C'est un véritable drame pour les sinistrés de voir que leur maison continue de se dégrader. Mais attention, les travaux à réaliser sont en général très lourds et ne peuvent se faire que par des entreprises spécialisées. Ils doivent bénéficier d'une garantie décennale.
6. Cela peut prendre beaucoup de temps, de 6 à 7 ans, parfois plus.